

Une musulmane universitaire explique : il est licite de violer les femmes non-musulmanes (vidéo)

écrit par Jules Ferry | 11 janvier 2022



Dans la vidéo (3 minutes), Suad Saleh Al Azhar, une érudite de l'Université islamique égyptienne, qui est le point de référence de « l'islam modéré » dans le monde entier, et dirigée par le Grand Imam (photo ci-dessous), souvent invité par Bergoglio, discute de la légalité du viol de femmes non musulmanes.



L'universitaire musulmane Suad Saleh Al Azhar aborde la question de la pr

at
iq
ue
is
la
mi
qu
e
du
vi
ol
co
mm
e
sa
nc
ti
on
:

« Les femmes prisonnières de guerre sont des 'biens'. Afin de les humilier, elles deviennent la propriété du commandant de l'armée, ou de tout musulman, et il peut avoir des relations sexuelles avec elles, tout comme il a des relations sexuelles avec ses épouses ».

Le viol des infidèles est halal.

Nous le répétons : ce n'est pas Daesh qui parle ici, mais la principale source de la loi islamique sunnite. Concrètement, ce qui est prêché dans les mosquées plus ou moins légalement en Europe.

Lorsque les combattants de l'Etat islamique crient *Allahu Akbar* et violent des femmes chrétiennes et yézidiennes, ils ne transgressent pas l'islam. Ils le suivent à la lettre. L'islam n'a pas été détourné par un groupe de fanatiques :

c'est une religion fanatique. Même dans sa forme modérée.

On notera aussi l'obsession à attaquer Israël.